

# CAMPUS SCIENCE ET SANTE (92-94)

CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

## Maîtrise d'ouvrage :

CA Val de Bièvre – CA Sud de Seine

## Année de réalisation :

2011

## Descriptif de l'étude

Le Contrat de développement territorial «Campus Sciences et Santé» régi par la loi Grand Paris Express est défini sur un périmètre de 8 villes en première couronne parisienne (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif, de la communauté d'agglomération de Val-de-Bievre, et Bagneux, de la communauté d'agglomération Sud de Seine).

Les 2 grands enjeux qui ont inspiré les choix et engagements dans le cadre du CDT concernent le développement d'une offre de santé riche et rayonnant sur l'ensemble de la métropole, ainsi que la réponse aux besoins en logements de la région Ile-de-France dans le cadre de projets urbains mixtes et durables.

## Missions :

Le défi du CDT Campus Sciences et Santé, plus que d'identifier de nouveaux secteurs d'aménagement, est d'organiser la montée en puissance de ces opérations qui doivent voir le jour dans le cadre de procédures d'aménagement portées par les collectivités.

L'évaluation environnementale stratégique porte ainsi sur la dynamique générale et sur les actions définies dans le cadre du Contrat. Elle est complémentaire aux évaluations et approches environnementales qui sont par ailleurs mises en oeuvre dans le cadre des procédures d'aménagement propres à chaque secteur opérationnel (études d'impact notamment).

